Distr. générale 23 février 2024 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais Soixante-douzième session
Genève, 6-8 mai 2024
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire
Révision de normes :

Nouvelles propositions

Proposition de la délégation sud-africaine visant à modifier la Norme pour les agrumes

Document soumis par la délégation sud-africaine

Résumé

Présentée par la délégation sud-africaine, la proposition ci-après concernant la modification de la Norme pour les agrumes (FFV-14) est soumise à la Section spécialisée pour examen. Les modifications sont indiquées en caractères biffés pour le texte supprimé et en caractères soulignés pour le texte ajouté.



I. Proposition

La délégation sud-africaine propose de modifier comme suit le texte de la note de bas de page numéro 7, dans la section VI – Dispositions concernant le marquage, B. Nature du produit, de la Norme pour les agrumes (FFV-14):

Dispositions concernant le marquage

Nature du produit⁷

⁷ Une liste <u>informative informelle</u>, non exhaustive, des variétés et de leurs synonymes, marques commerciales et/ou groupes auxquels la variété appartient est affichée sur le site Web de la réunion de la Section spécialisée.

II. Justification

Lors de l'examen de la liste informelle des variétés d'agrumes, la délégation sud-africaine a remarqué que la Norme contenait une note de bas de page dans laquelle figure le terme « informative » au lieu de « informelle ». Comme il s'agit d'une liste informelle, non exhaustive, la délégation propose que la Norme soit modifiée de façon à y faire figurer une référence correcte à cette liste.

2 GE.24-03470